

Note d'information

n° 264
Avril 2025

Parmi les lycéens du public et du privé sous contrat inscrits en dernière année d'un cycle d'études professionnelles en 2022-2023 ou 2021-2022 à La Réunion, un sur deux est toujours en formation l'année suivante. 27 % de ceux qui sont sortis du système scolaire en 2023 ou 2022 sont en emploi salarié six mois après leur sortie: 18 % dans le secteur privé et 9 % dans le secteur public. L'obtention du diplôme préparé est un atout pour l'insertion professionnelle. Le plus souvent les jeunes lycéens signent un contrat à durée déterminé pour leur premier emploi. Par ailleurs, les lycéens sortants issus de la filière Services bénéficient d'une meilleure insertion.

L'insertion des lycéens professionnels de niveau CAP à BTS six mois après leur sortie du système éducatif en 2023 ou 2022

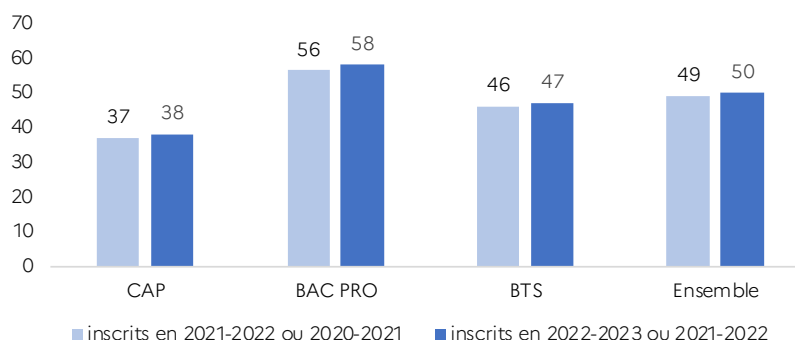
Un lycéen professionnel sur deux poursuit ses études après une dernière année d'un cycle professionnel

Parmi les lycéens inscrits en 2022-2023 ou 2021-2022 d'une dernière année de cycle professionnel de niveau CAP à BTS à La Réunion, 50 % sont toujours en formation l'année suivante (53 % au niveau national), qu'ils redoublent leur année, poursuivent leurs études ou s'orientent vers une autre formation. C'est quasiment autant que la génération précédente inscrite en der-

nière année à la rentrée 2021-2022 ou 2020-2021. Les lycéens professionnels poursuivent davantage leurs études après un baccalauréat professionnel (58 %, +2 points par rapport à la génération précédente) qu'après un BTS ou un CAP (respectivement 47 % et +1 point, 38 % et +1 point). (graphique 1a).

Les jeunes femmes poursuivent un peu plus leurs études que les jeunes hommes (53 % contre 49 %). C'est davantage le cas au

Graph 1a : Taux de poursuite d'études des inscrits en dernière année de formation selon le diplôme préparé (en %)



Champ : Lycéens inscrits en dernière année de cycle professionnel en 2022-2023 ou en 2021-2022 cumulés (public et privé sous contrat).

Source : DARES, DEPP, Inserjeunes.

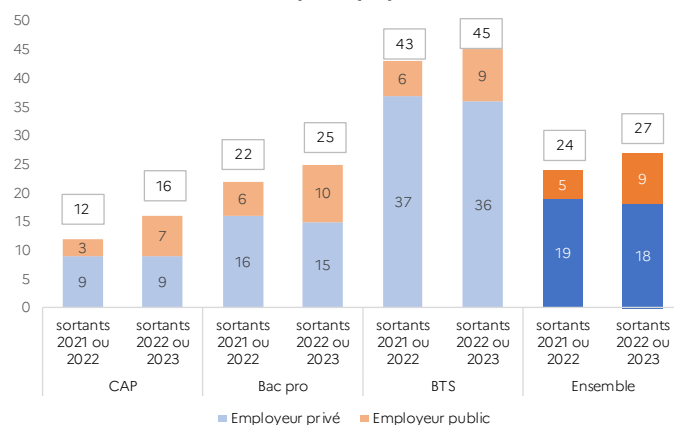
niveau BTS (+ 7 points pour les jeunes femmes) et dans une moindre mesure, après un bac professionnel (+ 3 points). Au niveau CAP l'écart est moins marqué entre les jeunes femmes et les jeunes hommes (39 % contre 38 %).

27% des lycéens professionnels sont en emploi salarié 6 mois après leur sortie d'études

Six mois après leur sortie du système scolaire en 2023 ou 2022, 27 % des élèves qui ne sont plus en formation sont en emploi salarié à La Réunion : 18 % dans le secteur privé et 9 % dans le secteur public. Au niveau national ce taux s'élève à 47 % (39 % dans le privé, et 8 % dans le public). Globalement à La Réunion ce taux d'emploi salarié progresse de 3 points par rapport à la génération précédente sortie d'études en 2022 ou 2021 (graphique 1b). Cette progression est due à la hausse dans le secteur public (+4 points), alors que le taux d'emploi dans le secteur privé recule de 1 point.

Plus le niveau de formation est élevé, plus les chances de trouver un emploi salarié rapidement à la sortie de sa formation sont importantes. Au bout de 6 mois, 16 % des élèves sortant d'un CAP en 2023 ou en 2022 sont en emploi salarié, contre 25 % de ceux sortant d'un baccalauréat professionnel et 45 % de ceux sortant d'un BTS. Par rapport à la génération précédente, le taux d'emploi progresse pour tous les niveaux de formation : +4 points pour les sortants de CAP, +3 points pour les sortants de bac professionnel et + 2 points pour les sortants de BTS. Parmi les élèves sortants, 2 % ont suivi une formation de type mention complémentaire. Ils ne sont pas inclus dans cette étude.

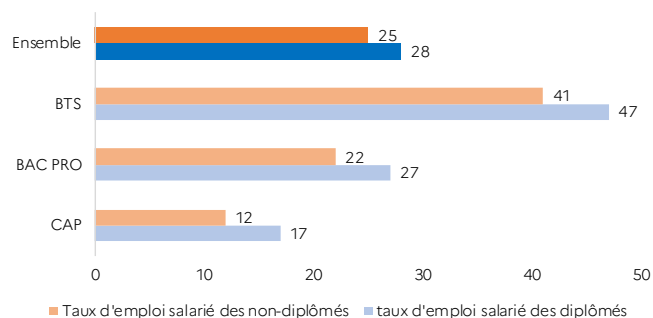
Graph 1b : Taux d'emploi salarié à 6 mois de sortants d'études selon le diplôme préparé (en %)



Champ : Lycéens sortants de dernière année de cycle professionnel en 2023 ou en 2022 cumulés (public et privé sous contrat - hors MC4-MC3).

Source : DARES, DEPP, Inserjeunes.

Graph 2 : Taux d'emploi salarié à 6 mois des sortants d'études selon le diplôme préparé (en %)

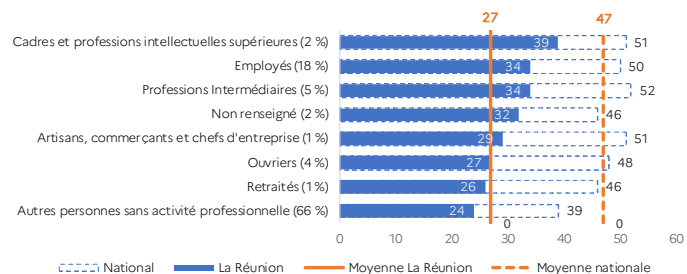


Note : L'information sur l'obtention du diplôme n'est pas connue pour 12% des lycéens en CAP, 7% des lycéens en baccalauréat professionnel et 3 % des étudiants en BTS. Ils sont exclus du champ pour cette figure.

Champ : Lycéens sortants de dernière année de cycle professionnel en 2023 ou en 2022 cumulés (public et privé sous contrat - hors MC4-MC3).

Source : DARES, DEPP, Inserjeunes.

Graph 3 : Taux d'emploi salarié à 6 mois des sortants d'études selon la PCS du représentant légal (en %)



Lecture : pour 18 % des lycéens sortants réunionnais le responsable légal est employé. Pour ces lycéens le taux d'emploi salarié 6 mois après leur dernière année de formation professionnelle est de 34 % contre 48 % au niveau national. Le taux d'emploi salarié des lycéens sortants à La Réunion est de 27 % contre 47 % au niveau national.

Note : La PCS "agriculteurs exploitants" n'a pas été représentée du fait d'effectifs trop faibles.

Champ : Lycéens sortants de dernière année de cycle professionnel en 2023 ou en 2022 cumulés (public et privé sous contrat - hors MC4-MC3).

Source : DARES, DEPP, Inserjeunes.

Tous niveaux de formation confondus, 25 % des lycéennes professionnelles sont en emploi contre 28 % des jeunes hommes. Elles s'insèrent un peu moins bien dans le secteur privé (17 % contre 19 % pour les hommes) et aussi bien dans le secteur public (9 %).

L'insertion des jeunes femmes dans le monde du travail est meilleure que celle des jeunes hommes à la sortie d'un BTS (47 % contre 44 %). En revanche, elle est moins bonne à la sortie d'un CAP (11 % contre 18 % pour les hommes) ou d'un bac professionnel (21 % contre 28 %).

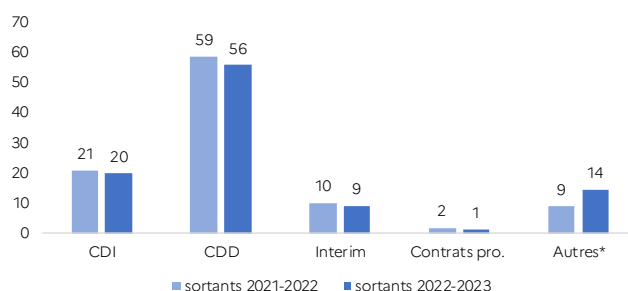
Le diplôme représente un atout dans l'insertion professionnelle

Tous niveaux confondus, 72% des lycéens en dernière année de formation professionnelle ne poursuivant pas leurs études ont obtenu leur diplôme. L'obtention du diplôme préparé permet de trouver un emploi salarié plus facilement. Six mois après leur sortie du système éducatif en 2023 ou 2022, 28 % des lycéens ayant obtenu leur diplôme sont en emploi salarié contre 25 % de ceux ne l'ayant pas obtenu. L'avantage dû à l'obtention du diplôme est légèrement plus marqué pour les sortants d'un BTS (+6 points) que pour les sortants d'un CAP ou d'un baccalauréat professionnel (+ 5 points chacun) (graphique 2).

Une insertion professionnelle moindre quand le représentant légal est sans activité

Parmi les 66 % de jeunes sortants dont le représentant légal est sans activité, 24 % ont trouvé un emploi salarié six mois après la sortie du système scolaire (contre 39 % au niveau national) (graphique 3). À La Réunion, le taux d'emploi à 6 mois semble lié à la PCS, ce qui n'est pas le cas au niveau national.

Graph 4 : Répartition des sortants selon le type de contrat (en %)

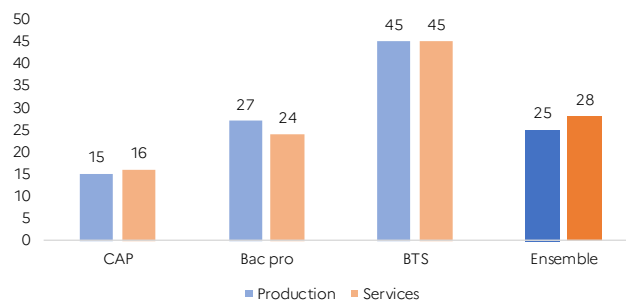


*Conventions de stage, CDD intermittent, volontariat de service civique...

Champ : Lycéens sortants de dernière année de cycle professionnel en 2023 ou en 2022 cumulés (public et privé sous contrat - hors MC4-MC3).

Source : DARES, DEPP, Inserjeunes.

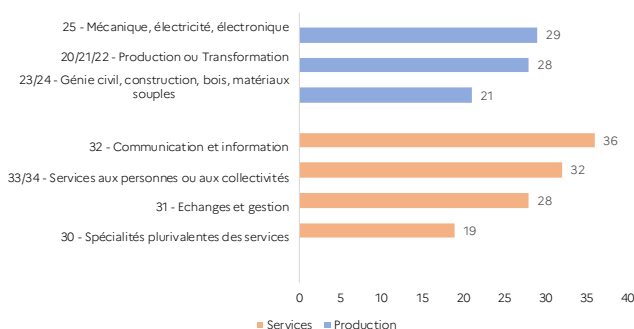
Graph 5 : Taux d'emploi salarié à 6 mois des sortants d'études selon le secteur et le diplôme préparé (en %)



Champ : Lycéens sortants de dernière année de cycle professionnel en 2023 ou en 2022 cumulés (public et privé sous contrat- hors MC4-MC3).

Source : DARES, DEPP, Inserjeunes.

Graph 6 : Taux d'emploi selon le groupe de spécialité (en %)



Champ : Lycéens sortants de dernière année de cycle professionnel en 2023 ou en 2022 cumulés (public et privé sous contrat- hors MC4-MC3).

Source : DARES, DEPP, Inserjeunes.

Les jeunes sortants sont plus souvent en CDD

Globalement, l'emploi à durée déterminée est prédominant pour le premier emploi des jeunes lycéens sortant de voie professionnelle : ce type de contrat concerne 56 % des lycéens en emploi salarié, quel que soit le niveau de diplôme, contre 20 % pour ceux détenant un contrat à durée indéterminée. L'intérim regroupe 9 % des jeunes lycéens sortant de voie professionnelle. La part des jeunes en contrat de professionnalisation s'établit à 1 %, alors que les autres contrats (convention de stage, CDD intermittent, volontariat de service civique...) représentent 14 % des emplois salariés (graphique 4).

L'intérim, et dans une moindre mesure le CDD sont plus représentés chez les jeunes hommes, alors que les jeunes femmes détiennent plus souvent un

autre type de contrat.

Le temps partiel

16 % des sortants en emploi salarié travaillent à temps partiel (contre 23 % au niveau national). Les femmes travaillent plus fréquemment à temps partiel que les hommes (22 % contre 13 %). L'écart Hommes-Femmes est plus marqué au niveau CAP (12,1 points d'écart), qu'aux niveaux baccalauréat (7,7 points) ou BTS (8,8 points).

Une meilleure insertion dans le secteur des Services

Près de six anciens élèves sur dix viennent de la filière Services et globalement l'insertion des élèves provenant de cette filière est meilleure que celle des élèves venant de la filière Production (28 % contre 25 %). La structure par secteur étant différente selon le niveau de formation,

lorsque l'on considère ces derniers, les taux d'emploi sont en revanche légèrement supérieurs pour la filière Production au niveau CAP (+ 1 point) et équivalents pour chacun des secteurs au niveau BTS (graphique 5).

Les lycéens sortis en 2023 ou 2022 de la filière Production bénéficient d'une meilleure insertion lorsqu'ils ont suivi une spécialité dans le domaine de la Mécanique, de l'électricité ou de l'électronique ainsi que dans le domaine de la Production ou de la Transformation. Dans la filière Services ce sont les spécialités des domaines Communication et information et Services aux personnes et aux collectivités, qui offrent la meilleure insertion (graphique 6).

Source et champs : Le dispositif Inserjeunes permet de rendre compte de l'insertion professionnelle des sortants de formation professionnelle en lycée ou en apprentissage. Par l'appariement de fichiers de suivi des scolarités et des Déclarations Sociales Nominatives, il permet de déterminer si les élèves inscrits en année terminale d'une formation professionnelle sont sortis du système scolaire ou s'ils poursuivent leurs études. Puis, pour les sortants, il permet de déterminer s'ils occupent un emploi salarié à des dates d'observation données (6 mois, 12 mois, 18 mois et 24 mois après la sortie). Depuis 2022, l'ensemble de l'emploi public est couvert par la DSN. Pour les sortants de formation en 2022 (en dernière année en 2021-2022), et les générations suivantes, l'insertion professionnelle n'est plus restreinte à l'emploi salarié privé et inclut désormais l'emploi salarié public.

Le champ des formations prises en compte dans le dispositif Inserjeunes couvre pour les lycéens : les CAP, baccalauréats professionnels, BTS, Mentions complémentaires de niveau 4 et 3 dispensés dans les EPLE publics et privés sous contrat sous tutelle du ministère de l'éducation nationale.

Les indicateurs sont calculés sur 2 années cumulées. Ils ne sont pas affichés quand le dénominateur est inférieur à 20 pour des raisons de robustesse statistique.

Insertion des jeunes : un projet innovant DEPP/DARES¹ d'appariement des bases de l'éducation et du travail

InserJeunes est un système d'information obtenu par rapprochement des bases de données administratives « scolarité » (remontées administratives des inscriptions des élèves et des apprentis) et de bases de données « emploi » afin de calculer chaque année au niveau établissement (lorsque les effectifs sont suffisants) les indicateurs suivants :

- taux d'emploi des sortants de l'établissement et valeur ajoutée de l'établissement;
- taux de poursuite d'études;
- taux d'interruption en cours de formation;
- devenir des jeunes après la formation.

Il permet de se rapprocher de l'exhaustivité et de construire des indicateurs d'insertion dans l'emploi à des niveaux très fins. Ces indicateurs sont disponibles à différents moments après la sortie du système éducatif (6 mois, 12 mois, 18 mois et 24 mois). Si, à une échéance donnée, un sortant a plusieurs contrats de travail, un seul est pris en compte : en priorité le CDI ou le contrat le plus long. Inserjeunes fournit également des rémunérations par formation 12 mois après la sortie d'études.

Ce système d'information permet de répondre à la loi « pour la liberté de choisir son avenir professionnel » de septembre 2018.

Les premiers résultats, concernant les jeunes sortant du système scolaire en 2018 ou 2019, ont été diffusés début 2021.

1. DEPP : Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance - Ministère de l'Education nationale, de la Jeunesse et des Sports.

DARES : Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques - Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion.

<https://dares.travail-emploi.gouv.fr/donnees/insertion-des-jeunes-apres-la-voie-professionnelle>

Pour en savoir plus :

Application Inserjeunes grand public :

<https://www.inserjeunes.education.gouv.fr/diffusion/accueil>

Publications InserJeunes nationales :

Lemaire E. (DEPP), Loiseau C. (DEPP), Jounin E. (Dares), Grandperrin N. (DARES) « Insertion des lycéens professionnels et étudiants de niveau CAP à BTS six mois après leur sortie d'études en 2023, 45 % sont en emploi salarié en janvier 2024 », note d'information n°24-52, décembre 2024, DEPP.

Lemaire E. (DEPP), Loiseau C. (DEPP), Jounin E. (Dares), Grandperrin N. (DARES) « Insertion professionnelle des apprentis de niveau CAP à BTS six mois après leur sortie d'études en 2023, 66 % sont en emploi salarié en janvier 2024 », note d'information n°24-53, décembre 2024, DEPP.